

« Pa ne glever nemet ur son, n'heller klevet nemet un ton. »
« Quand on entend qu'une chanson, on ne peut entendre qu'un seul air. »

Horaires Mairie

Du lundi au vendredi : de 8h45 à 12h
Les mardis, mercredis et jeudi : de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h30
Le Samedi : de 9h à 12h

Horaires Agence Postale

Tous les matins de 8h45 à 12h (le samedi de 9h à 12h) et le mercredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h

Horaires Bibliothèque

Mercredi : de 10h à 12h et de 15h à 17h
Dimanche : de 10h à 12h

Cabinet infirmier

Portable : 06 68 29 25 94

Permanences

Assistante sociale CDAS :

Caroline CAROFF le jeudi matin sur rendez-vous au 02.98.88.99.90

OPAH : Sur rendez-vous au 02.98.15.32.32

France Services : Mercredi matin 9h-12h avec ou sans rendez-vous au 07.69.47.35.88 ou à

fs.morlaix@pimms.org

Mission Locale (sur rendez-vous au 02.98.15.15.50) :

- Mairie de Pleyber-Christ le mardi de 9h00 à 12h00,

- Mairie de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner tous les 1ers et 3ème mardis du mois, de 14h à 17h

Banque alimentaire

Le mercredi 21 juin de 11h à 12h, cuisine de la salle polyvalente.

Web

Retrouvez toutes les informations et le Ploun'Infos en pdf sur le site internet de la commune :

<https://www.plouneour-menez.bzh/>

Ou sur la page Facebook

<https://www.facebook.com/mairieplouneourmenez>

Conseil municipal du 12 mai 2023 à 20h

Présents : Sébastien MARIE - Pauline LACHIVER-KERGOAT - Maëldan CORRE - Laurent FONTANIER - Delphine SAUBAN - Aline COAT - Marie Anne GUILLERM - Pascal MOGUEROU - Stéphanie MORVAN - Thomas GALL - Christelle L'HURIEC - René CHEVER - Marie ROBAIL

Absent(es) ou excusé(es) :

Amandine GOURVES ayant donné procuration à René CHEVER
Baptiste MESSAGER

Ordre du jour

1) Tirage au sort jurés d'assises

Commune de Plouneour-Menez : DOORMAT Jean Luc, Kerguz - MOAL Isabelle, place de l'église - BESCOND Julien, La Chaussée du Relecq

Commune du Cloître Saint-Thégonnec : Françoise SIMON, 64 route de Plourin (née PINSON) - LAYOUR Sandrine, 4 coat Bihan (née BODOU) - TAOC Bianca Florence, 100 Kerbriant

2) Proposition vente maison 45, rue de la Libération

Signature du compromis de vente à 22 000 euros chez Maître BROUDEUR : 2 voix contre

3) Travaux désamiantage salle de sports : autorisation lancement marché travaux

Lancement du marché lundi 15 mai pour une réponse le 9 juin 2023. Autorisation votée à l'unanimité.

4) Établissement Public de Coopération Culturelle : modification des statuts

Établissement qui gère les 5 sites patrimoniaux du Département : Manoir de Kernault, Château de Trévarez, Abbaye de Daoulas, Château du Taureau et Abbaye du Relecq. 2 principaux changements dans les statuts.

Changement 1 : Nomination d'un vice président.

Changement 2 : Directeur nommé pour une période de 3 à 5 ans, renouvelable par période de 3 ans. (Au lieu de 5 ans la première période).

Il faut l'accord des 5 communes pour les changements de statuts. Modifications adoptées à l'unanimité.

5) Convention Collège des Monts d'Arrée : grosses réparations sur matériels service de restauration Convention avec le Conseil Départemental pour le restaurant scolaire : en fonction du nombre d'élèves, 25% des dépenses nous reviennent : changement d'un four et d'un tunnel de lavage pour 821,05 euros (25% du total). Autorisation de dépenses votée à l'unanimité.

6) Modification du tableau des emplois communaux : Suppression d'un poste d'adjoint technique et création d'un poste d'adjoint technique principal de 2e classe à compter du 1er juillet 2023. Voté à l'unanimité

CONSEIL MUNICIPAL (suite) ET INFORMATIONS COMMUNALES

7) Décision modificative n°1/2023 :

Augmentation dépenses de fonctionnement : Réévaluation annuelle de 2022 : une provision supplémentaire est obligatoire : Article 6475 : Assurance Statutaire RELYENS +3900 euros (assurance du personnel)
Article 6611 : intérêts emprunts (600 euros supplémentaires)
Compensation en recettes de fonctionnement par un prélèvement de 4500 euros sur le chapitre 022 « dépenses imprévues »

8) Affaire DECOUVETTE/TABOURIECH :

Autorisation du conseil municipal pour que le Maire puisse ester en justice. Recours au tribunal administratif de Rennes. Avocat doit déposer son mémoire et pour cela il faut l'accord du conseil. Voté à l'unanimité.

9) Consultation citoyenne pour demander le rattachement de la Loire Atlantique à la Bretagne :

De plus en plus de communes s'engagent dans cette consultation. 25 députés de la Bretagne historique sur les 37 ont signé une proposition de loi en ce sens. Proposition que Plounéour-Menez soit signataire de cette consultation citoyenne. Proposition votée l'unanimité.

Charte environnementale

Le 26 janvier dernier, le Conseil Municipal a adopté la Charte Environnementale, fil conducteur de son action communale. Vous l'avez reçu avec le Ploun'Infos de février.

Aujourd'hui, trois groupes de travail ont été mis en place pour imaginer des actions (information, formation, manifestations,...) sur les sujets suivants : Compostage, Eaux et Zones Humides, Planter des arbres.

Vous êtes intéressés par l'un de ces sujets, avez du temps à donner, avec des idées ou une expertise, vous êtes les bienvenus pour travailler sur les thèmes ci-dessus.

Contactez Delphine SAUBAN, Adjointe à l'Environnement à la Mairie.

Information Cabinet Infirmier

Le téléphone fixe du cabinet ne fonctionne plus. Pour prendre rendez-vous avec les infirmières, contacter les avec le numéro du téléphone portable : 06 68 29 25 94



Ploun'Patrimoine

Après l'entretien du chemin de Roscoat le samedi 13 mai Ploun'Patrimoine vous donne rendez-vous le **samedi 10 juin 2023** à 9 heures place de la Mairie pour le nettoyage de printemps du Kanndi de Resloas. Matériel : débroussailleuse, fourches, faucilles, ébrancheurs, pelles, gants, bottes

.....

Un pot sera offert à la fin du chantier.

Venez nombreux.

Hent Telenn Breizh

Un premier prix au Pan Celtic international pour le duo HERROU-DERREMAUX

Le festival Pan Celtic qui se tient tous les ans en Irlande avait lieu cette année à Carlow du 12 au 15 avril dernier. Une délégation de 37 artistes de Bretagne était présente, musiciens, chanteurs et danseurs, dont les cercles celtiques de Landerneau et de Saint-Renan. La harpe celtique ancienne y était représentée par le harpiste énéourien Mikaël HERROU qui a obtenu un premier prix dans la catégorie duos avec son compère Lenn DERREMAUX à la cornemuse. Félicitations et bonne suite aux deux jeunes musiciens.



Concert des élèves de harpe le 24 juin à la chapelle Saint-Divy

Les élèves de harpe de Hent Telenn Breizh donneront leur concert de fin d'année à la chapelle Saint-Divy le samedi 24 juin à 18h, accompagnés de leur professeur Violaine MAYOR et de l'atelier de chant. Musiques de Bretagne et d'Irlande. Gratuit

APE / ECOLE JULES FERRY

Collecte de vieux journaux / Dastumad kazetennoù kozh

L'Association des Parents d'Elèves de l'école Jules Ferry récolte depuis quelques années les vieux journaux... Cela correspond à notre label "éco-école". Les journaux sont ensuite collectés par l'entreprise Cellaouate qui recycle les journaux en ouate de cellulose, un isolant thermique et acoustique performant pour l'habitat. Les bénéfices réalisés nous servent à financer les activités scolaires de nos enfants.



Depuis 15 jours nous avons mis à votre disposition un nouveau local afin de faciliter la récolte. La cabane à journaux (réalisée et financée par la Mairie) se trouve en face de l'école sur le nouveau petit parking. Nous vous remercions de ne déposer que les journaux (pas de magazines, ni de publicités) dans l'un des deux conteneurs prévus uniquement à cet effet. L'APE vous remercie.



École Jules ferry :
Territoire Numérique Éducatif



Finistère
Penn-ar-Bed



BANQUE des
TERRITOIRES
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS



Opération soutenue par l'État dans le cadre de l'action Territoires Numériques Éducatifs du Programme d'investissements d'avenir, opérée par la Caisse des Impôts (la Banque des Territoires) et le Conseil Départemental du Finistère.

L'école Jules Ferry, ainsi que les autres écoles du secteur font partie du dispositif Territoire Numérique Éducatif. Ce projet a notamment pour mission d'assurer un socle minimal d'équipement numérique pour les écoles élémentaires. La municipalité a donc acheté différents équipements numériques (tablettes, casques, ordinateurs portables, conteuses d'histoires numériques) pour un budget de 6639 euros. Ce projet bénéficie de 70% de subvention de la part du département.

Evènement : boom de l'école Jules Ferry

Diverses activités amusantes vous attendent le samedi 10 juin à partir de 18h dans la cour de l'école.



INFORMATIONS COMMUNALES

Evènement la Vache Luthière

Week end Irlandais
10/11 Juin
Plouneour-Menez

Tout le week end stages flute, violon, harpe, lutherie, gravure
Au Stal café

Sam 10 Aoife et Deirdre Granville
Flute/harpe/chant
21h salle polyvalente-10 euros



Dim 11 Harry Bradley/James Carty
Flute/violon
18 h salle polyvalente-10 Euros



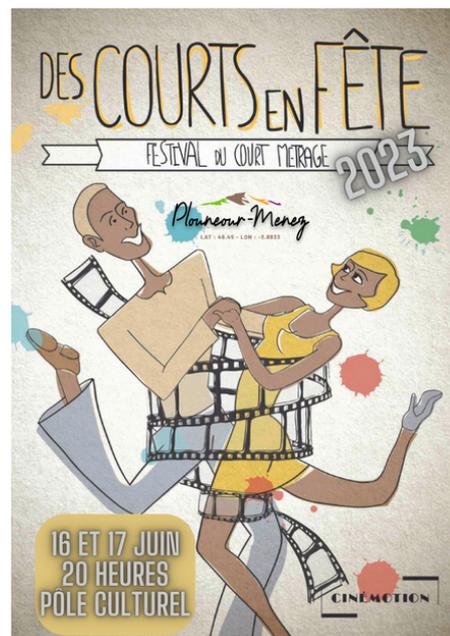
Reservation 0786481306 asso la vache luthiere

Les courts en fête : édition 2023

Le vendredi 16 et samedi 17 juin 2023

Pour cette 9ème édition du festival des Courts en Fête, vous découvrirez une sélection de 3 heures, sur deux soirées, de courts-métrages en compétition et pourrez voter pour votre film préféré.

11 courts-métrages sont présentés parmi les 581 films que nous avons visionnés, en collaboration avec les 15 autres villes et villages partenaires de ce festival international. Rendez-vous au Pôle Culturel et Associatif. Pas de réservation.



INFORMATION FERMETURE AGENCE POSTALE COMMUNALE

L'Agence postale communale sera fermée du samedi 17 juin au samedi 1er juillet 2023 inclus.

Pendant cette période, les courriers et colis en attente seront au Centre courrier, 20 rue du Pontic 29400 LANDIVISIAU. Ce centre est ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 11h et de 13h15 à 16h30.

Les horaires d'ouverture du bureau de Pleyber-Christ sont : les mardi, jeudi et vendredi de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h.

La JDC obligatoire



QUI ?

Les jeunes de 16 ans

QUAND ?

Maximum 4 semaines après l'anniversaire

OÙ ?

Présence du jeune en Mairie (prévoir 15 minutes)

COMMENT ?

Présentation pièce d'identité + livret de famille

POURQUOI ?

L'attestation remise par la Mairie est obligatoire pour se présenter notamment aux examens scolaires, au permis de conduire...

Dates à retenir

Samedi 10 : Boom de l'école Jules Ferry

Samedi 10 et dimanche 11 : Week-end Irlandais

Vendredi 16 et samedi 17 : Courts en fête—Pôle Culturel

Du samedi 17 juin au samedi 1er juillet : fermeture Agence Postale communale

Les articles et photos à faire paraître en juillet-août sont à déposer pour **le vendredi 16 juin 2023.**

Directeur de la publication : Sébastien MARIE

Tél : 02.98.78.01.17 / Courriel : mairie@plouneour-menez.bzh



ALSH et Espace Jeunes : Été 2023 :

Les inscriptions pour l'ALSH et l'Espace jeunes débutent le lundi 5 juin.

L'ALSH ouvrira ses portes pour les enfants entre 3 et 11 ans dès le lundi 10 juillet et jusqu'au jeudi 31 août (Fermeture de l'ALSH du 31 juillet au 4 août : les enfants sont en séjour et le vendredi 1er septembre).

L'espace jeunes sera ouvert pour les jeunes de 12 à 17ans du 11 au 20 juillet avec un programme d'animations.

RENDEZ-VOUS AU JARDIN

Le dimanche 4 juin de 14h à 18h - Jardin partagé de Plounéour-Menez

Le jardin partagé de Plounéour-Menez participe pour la seconde fois à l'évènement « Les rendez-vous au jardin ». Différentes animations seront proposées aux visiteurs ce dimanche 4 juin de 14h à 18h autour de la thématique « Les musiques du jardin » :

- Atelier « jouet buissonnier »
- Atelier « Fabrication de nichoir »
- Atelier « jouet du vent »
- Des écoutes « Le chant des oiseaux »
- Distribution de graines
- Un concert avec un groupe de musique de Berrien
- Visite guidée du jardin sous la conduite des bénévoles jardin partagé

Entrée gratuite - Boissons et gâteaux sur place - Organisation : Mairie de Plounéour-Menez et l'association les Amis du Jardin - Contact : ti-gwer@plouneour-menez.bzh / 02 98 78 94 50



FESTIVAL HANDIFFERENCES

Les enfants ont pu s'initier à la langue des signes sur le temps du midi à l'école.



L'association DFD29 a répondu aux questions concernant les troubles dys.



Les enfants de l'école ont visionné des courts métrages sous le chapiteau.



Les élèves du collège et leur professeur d'art plastique ont investis le pôle culturel pour une exposition haut en couleur et en sensibilisation. Un grand Bravo aux artistes !



FESTIVAL HANDIFFERENCES (suite)



Le public est venu nombreux admirer la pièce de théâtre réalisée par les élèves du collège et la compagnie Objeu, un projet réalisé en à peine quelques jours !

Les démonstrations d'Handichiens



Micheline Bonbon



Les histoires de Mauricette

L'éco-geste du mois :

Economiser l'eau, réutiliser les déchets verts du jardin, fertiliser les sols...

Le PAILLAGE

C'est bon pour la planète !

Avec le printemps, les beaux jours, vous avez commencé le travail au jardin et les tontes de votre gazon. C'est le moment de réfléchir au **paillage**...

Le paillage (mulch en anglais) consiste à couvrir la terre avec des débris végétaux comme la paille (d'où le nom).

Avant d'acheter les paillis du commerce, commencez par **valoriser les déchets verts gratuits de votre jardin** : tontes de gazon, séchées, feuilles mortes, branches et brindilles broyées, fougères...

Quels déchets végétaux utiliser ?

Tous les déchets verts, sauf les plantes trop malades, peuvent être compostés.

EXEMPLE	DURÉE DE VIE	UTILISATION PRÉFÉRENTIELLE
Tontes de pelouse	Courte	Cultures courtes (la plupart des légumes, les fleurs annuelles)
Feuilles épaisses, branches broyées (dont celles des thuyas et des cyprès)	Longue	Plantes pérennes (fraise, framboise, arbuste, rosier, vivace, aromatiques, arbre)

Comment pailler efficacement ?

- ☺ Enlevez toutes les herbes indésirables en place (racines comprises).
- ☺ Bêchez la terre pour la décompacter sans la retourner.
- ☺ Dans les massifs pérennes, apportez du compost en surface (la 1ère fois que vous paillez) pour stimuler l'activité des microorganismes.
- ☺ Étalez le paillis en couche homogène bien régulière pour qu'il reste esthétique et efficace, nivelez et arrosez copieusement le paillis.
- ☺ Le paillis se décompose plus ou moins vite selon sa nature, l'humidité du sol, la chaleur. Il se transforme en humus et en sels minéraux nutritifs.
- ☹ **N'enfouissez pas le paillis, cela augmente le risque de développement de vers blancs, vers gris, taupins.**
- ☹ **Enfouis, les paillis ligneux (feuilles, copeaux, paille, écorce, paillis du commerce) consomment l'azote du sol pour se décomposer au détriment des besoins des plantes.**

Un jardin toujours couvert d'un paillis est plus facile à entretenir. 30 minutes passées à pailler, c'est 5 heures de moins à désherber, bêcher, sarcler, biner, arroser. Le travail du sol reste néanmoins indispensable avant les semis et les plantations.

Paillis de tonte de pelouse

Une pelouse de 100 m² produit entre 60 et 110 kg de tonte par an.

Une manne pour le jardin !

☞ Un paillis de courte durée

C'est le paillis préféré du potager, produit d'avril à octobre en même temps que la plupart des légumes. Il convient aussi pour les plantes d'ornement, annuelles, bisannuelles ou pérennes, mais il faudra le renouveler plus souvent qu'un paillis de feuilles mortes ou de branches broyées. Utilisez les tontes contenant peu de graines et non traitées.

☞ Séchage rapide exigé

Étalez les tontes en tas peu épais au soleil, retournez-le après quelques heures de séchage. Cela évitera qu'elles pourrissent, chauffent, acidifient et asphyxient la terre et les racines.



SÉCHAGE	EPAISSEUR	DURÉE	CULTURES
Paillage juste après la tonte, séchage sur la terre	Couche mince : 2 cm maximum	1 à 2 mois	Cultures courtes : radis, navets, laitues, pomme de terre et haricots après buttage
Séchage préalable	Jusqu'à 10 cm	6 mois	Cultures longues : tomates, courgettes, aubergines, fleurs, rosiers, arbustes

Que faire des tontes en graines ? Laissez-les sécher un jour puis incorporez-les au compost. La montée de température provoquée par la fermentation détruit l'essentiel des graines. Autre solution : laissez-les sur place en tonte-mulching.

Pailler au potager

Laissez la terre se réchauffer en avril avant de pailler. Semez en rangs droits et fins. Paillez entre les rangs dès que les légumes sont suffisamment hauts ou après buttage.

Un paillis de brindilles et de branchages

Les tiges et fleurs sèches des annuelles et vivaces, les rameaux défloris des arbustes et des rosiers, les tailles des haies et l'élagage des arbres sont parfaits pour le paillage ou le compostage. Mais il faut au préalable les broyer.

Broyage à la tondeuse

Toutes les tondeuses (électriques ou thermiques) parviennent facilement à broyer les petits déchets du jardin, y compris les jeunes branches fines (jusqu'à 1 cm de diamètre). Étalez-les sur la pelouse en couche fine et passez la tondeuse dessus lentement. Le broyat récolté dans le panier se décompose lentement et convient très bien pour les cultures longues du potager, les fleurs, les vivaces ou les rosiers.

Que faire des tailles des thuyas ?



Après broyage avec la tondeuse, elles peuvent être étalées facilement entre les vivaces, les arbustes, au pied des haies, sous les courgettes, entre les rangs de mâche... L'humus produit par leur décomposition n'étant pas excellent, évitez de pailler toujours le même endroit avec les thuyas et autres résineux.

Le mieux est de ne pas planter de thuyas ou de lauriers ! (30 à 60 cm de pousse par an à

chaque fois du travail de taille...)

VRAI ou FAUX ? *Le paillage...*

➤ *Peut attirer les rongeurs*

Non : si les ennemis des rongeurs sont présents (belette, chat, rapace...) et si la terre reste souple.

Qui : dans les terrains déjà infestés de rongeurs.
Dans ce cas, retirez le paillis en hiver.

➤ *Peut entraîner la pourriture et les maladies des plantes*

Non : car un paillis bien réalisé stimule le développement des "bonnes" bactéries et des champignons du sol.

Possible : si le paillis est putride, humide, asphyxiant (tontes de pelouse non sèches par exemple)

➤ *Peut favoriser les limaces*

Non : sous le paillis, les limaces sont peu à peu éliminées par leurs ennemis (carabes...) et leurs dégâts se raréfient.

Qui : les paillis trop humides qui entrent en fermentation (tonte de pelouse non séchée) favorisent les mollusques.

La dernière solution...



On a rarement trop de déchets verts pour pailler. Toutefois, si vous n'avez pas la possibilité de valoriser tous les déchets verts chez vous (manque de place, de matériel ou de temps), la **déchèterie** est alors la solution.

La "propreté" des déchets verts est gage de qualité pour la production de compost. Lorsque vous déposez vos déchets verts à la déchèterie, veillez à ce qu'ils soient exempts de :

- Plastique : bâche, sac d'emballage, pot de rempotage, jouet...
- Céramique : pot de fleur, verre cassé...
- Ferrailles : vieux outils, fils de fer...
- Tissus et autres matières indésirables et non organiques